

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Lockiel, Hawkesbury* et l'*Orignal*," lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 12. Après : " suit " insérez clause A.

*Clause A.*

" Le chemin de fer de jonction de *Lockiel, Hawkesbury* et l'*Orignal* est par le présent déclaré être un ouvrage pour l'avantage général du *Canada*."

Page 3, ligne 1. Après " mai " insérez : " et le dernier mardi de mai."

Page 4, ligne 25. Retranchez depuis " débiteurs " jusqu'à " lesquels."

Page 5, ligne 33. Après " compagnie " insérez : " pourvu toujours que la majorité des directeurs soit en tout temps composée de sujets britanniques."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, ils sont adoptés.

Ordonné, Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre procède à prendre en considération les amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Londres* et du *Canada*," lesquels sont lus comme suit :

Page 1, ligne 15. Retranchez depuis " sera " jusqu'à " cinq " dans la ligne 16 et insérez " de."

Page 1, ligne 19. Retranchez les mots : " cinquante louis sterling ou."

Ordonné, Que les amendements soient lus la seconde fois demain.

M. *Scatcherd* du comité des subsides fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des Bureaux des sous receveurs-généraux et auditeurs des provinces, et caisses d'épargnes des campagnes, additionnel, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Commission à la banque de *Montréal* pour gérer l'émission de billets et garder le dépôt d'espèces à *Halifax* et *St. Jean* avant l'organisation des bureaux des sous-receveurs généraux, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Commission de la banque de la *Colombie-Britannique*, administrer les recettes et paiements dans cette province, de juillet 1871 à septembre 1872, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses contingentes des départements du gouvernement civil, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des allocations aux juges de circuit, *Colombie-Britannique*, pour l'administration de la Justice, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses de la Police fluviale de *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1873-74.